



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 2178

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dispositions futures applicables à la poste de Verny. La direction départementale de La Poste de la Moselle a en effet récemment annoncé un transfert des facteurs de ce bureau dans la ville voisine de Marly, en y regroupant également le tri postal. Cette mesure a suscité une réaction très hostile des élus locaux. Ce secteur est pourtant en expansion : situé dans la grande périphérie sud de Metz, il a profité à plein du mouvement de rurbanisation des années 1970-1980. Par ailleurs, la mise en place de la rocade sud de Metz, actuellement en voie de finition, et surtout du TGV-Est, laissent présager une poursuite du développement de tout ce secteur. Le Gouvernement a récemment rappelé sa volonté d'inscrire les services publics tels que La Poste comme objectif central en matière d'aménagement du territoire. Pourtant, les actes de La Poste vont, sur ce dossier, a contrario de cette volonté. Il lui demande donc de lui donner les intentions du Gouvernement sur ce dossier et, plus généralement, sur le maintien du service public de La Poste en milieu rural.

Texte de la réponse

En transposant la directive européenne du 15 décembre 1997 dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT), la France a affirmé l'importance qu'elle attache au service universel postal, comme élément de cohésion sociale et d'équité territoriale. Le contrat d'objectifs et de progrès signé entre l'Etat et La Poste conforte la mission de service public confiée à l'exploitant en lui fixant notamment l'objectif d'atteindre des niveaux de qualité de service élevés en fin de période. C'est dans ce cadre que La Poste recherche en permanence l'amélioration de ses organisations. Les mesures d'organisation de la distribution telles que celles adoptées en Moselle, visant à rattacher à Marly le service de la distribution du courrier de Peltre et de Verny, ont pour objectif essentiel de rationaliser le traitement du courrier sans affecter l'offre de service sur le secteur considéré. Ce projet s'inscrit plus globalement dans le plan de modernisation du réseau d'acheminement et de distribution du courrier en Moselle. Ces réorganisations ne remettent en cause ni la qualité de service de la distribution du courrier ni l'existence des bureaux de poste. Ces derniers continuent en effet d'offrir à leurs clients l'ensemble des prestations auxquelles ils sont accoutumés. Les objets en instance (lettres recommandées, colis) seront toujours mis à la disposition des clients dans les mêmes bureaux qu'auparavant. Ces mesures purement techniques préservent dans son intégralité le service public dont La Poste a la charge. Elles donnent aux chefs d'établissement les moyens de renforcer leur disponibilité aux guichets pour l'accueil et le conseil au public. Ils participent ainsi de manière plus active au développement de La Poste et donc à la vie économique locale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2178

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2966

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4032